

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 7 novembre 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le conseiller	Hervé Dubé Vallier Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.11.263
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.11.264
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU
11 OCTOBRE ET DU 2 NOVEMBRE 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 11 octobre 2016 et du 2 novembre 2016, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.11.265
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 s'élevant à 79 991,54 \$, et des comptes courants s'élevant à 64 671,94 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 144 663,48 \$.

**16.11.266
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'octobre 2016.

ADM-16-10-003
V-16-10-003
L-16-10-003
SI-16-10-003

16.11.267

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de novembre 2016.

ADM-16-11-001

V-16-11-001

L-16-11-001

SI-16-11-001

16.11.268

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois d'octobre 2016.

ADMINISTRATION

16.11.269

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a confié le mandat de services professionnels d'ingénierie d'un nouveau réservoir d'eau potable à la firme WSP Canada inc. ;

ATTENDU QUE c'est WSP Canada inc. qui a pour mandat de déposer la demande d'autorisation au ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie :

- Autorise WSP Canada inc. à soumettre la demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;
- S'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;
- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;
- Le cas échéant, s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues ;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service ;
- Émette un chèque de 654 \$ au nom du ministre des Finances du Québec pour cette demande.

16.11.270

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, à une séance ultérieure, le règlement portant sur la taxation 2017.

16.11.271

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU COMITÉ AD HOC FORMÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DE SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS

ATTENDU le protocole d'entente conclu entre la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec - Municipalités (PIQM), sous-volet 5.1 Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel à vocation municipale et communautaire prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics* ;

ATTENDU QUE cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité :

- désigne monsieur Renald Côté, maire, à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité ;
- désigne monsieur Daniel Dumont, à titre d'architecte du projet ;
- désigne monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre d'observateur ;
- désigne monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de signataire de l'entente de frais de services entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité, du contrat maquette entre la Municipalité et le ou les artistes en concours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité.

16.11.272

TAUX D'INTÉRÊTS, ESCOMPTE, NOMBRE DE VERSEMENTS, DÉLAIS POUR INTÉRÊTS ET FRAIS POUR CHÈQUES SANS FONDS SUFFISANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur

Nicolas Dionne, qu'il devra tenir compte des indications suivantes pour la préparation du budget 2017 :

- Le taux d'intérêt applicable pour les arrérages de taxes passera de 18 % à 20 % ;
- L'escompte de 2 % sur le deuxième, troisième et le quatrième versement sera abolie ;
- Le nombre de versements pour l'année 2017 est maintenu à quatre ;
- Les dates des versements seront : 31 mars, 30 juin, 29 septembre et 30 novembre 2017 ;
- Le délai pour application des intérêts sera de cinq jours ouvrables ;
- Des frais de 50 \$ pour les chèques pour fonds insuffisants seront appliqués.

16.11.273

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le calendrier suivant pour les séances ordinaires du conseil de l'année 2017 :

Lundi 16 janvier

Lundi 6 février

Lundi 6 mars

Lundi 10 avril

Lundi 8 mai

Lundi 5 juin

Lundi 10 juillet

Lundi 7 août

Lundi 11 septembre

Lundi 2 octobre

Mercredi 15 novembre

Lundi 11 décembre

16.11.274

OCTROI D'UN MANDAT SUR LE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE DU FUTUR EMPLACEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis du ministère de la Culture et des Communications à l'effet qu'elle doit faire évaluer l'impact du projet sur le patrimoine archéologique par un archéologue ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme Ruralys qui est spécialisée dans ce genre de mandats de lui soumettre une offre de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'avis sur le potentiel archéologique de l'emplacement du futur centre multifonctionnel et municipal, à la firme Ruralys, tel que décrit dans son offre de services datée du 26 octobre 2016, pour un montant forfaitaire de 650 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même la subvention du programme PIQM sous-volet 5.1.

16.11.275

OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE FUTUR CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de réaliser une étude géotechnique sur l'emplacement du futur centre multifonctionnel et municipal afin de connaître la nature et les caractéristiques des dépôts naturels en place mais également celles des matériaux de remblais si présents ;

ATTENDU QUE cette étude permettra d'établir la capacité portante admissible pouvant être utilisée à l'emprise des fondations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'étude géotechnique à la firme Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. (LER), tel que décrit dans son offre de services, pour un montant forfaitaire de 3 492,50 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même la subvention du programme PIQM sous-volet 5.1.

16.11.276

ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS DU TROISIÈME TRIMESTRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états comparatifs du troisième trimestre 2016, tels qu'ils apparaissent en annexe de ce procès-verbal.

16.11.277

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Club optimiste de Saint-Épiphane de tenir un barrage routier, le samedi 10 décembre 2016, de 9 h à 15 h, à l'intersection des rues Viger et Deschênes, dans le but d'amasser des fonds pour l'aide à la jeunesse. Il est également résolu de permettre au Club Optimiste d'utiliser le camion de secours du Service incendie mais uniquement si un ou des pompiers sont disposés à participer à l'activité bénévolement.

16.11.278

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

925 \$

Des comptes no. 02-32037-525- entretien/réparation-compacteur (voirie-été) (425 \$) et no. 02-32038-526- entretien/réparation- remorque (voirie-été) (500 \$) au compte no. 02-32033-525- entretien/réparation- Inter (voirie-été)

111 \$

Du compte no. 02-41200-310- frais de déplacement (approvisionnement/traitement eau), au compte no. 02-41200-454 - formation/perfection. (approvisionnement/traitement eau)

1 000 \$

Du compte no. 02-13020-141- salaires administration (administration), au compte no. 02-13020-414- administration et informatique (administration)

635 \$

Du compte no. 02-22000-649- pièces et accessoires (service incendie), au compte no. 02-22000-419- honoraires inspection (service incendie)

16.11.279

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE VOIRIE D'HIVER – SAISON 2016-2017

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à

l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'équipe de voirie d'hiver, sur appel et saisonnière, pour l'hiver 2016-2017, aux conditions prévues dans leurs contrats de travail :

Monsieur David Bérubé (saisonnier à temps plein) ;
Monsieur Doris Rioux (saisonnier à temps plein) ;
Monsieur Berthier Lebel (saisonnier sur appel) ;
Monsieur René Côté (saisonnier sur appel).

16.11.280

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT DU SERVICE INCENDIE

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera un règlement portant sur la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité, pour le remplacement des habits de combat du Service incendie. Le montant total de la réserve financière sera de 46 000 \$ et s'échelonnera sur une période de 9 années (2017 à 2025).

16.11.281

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT DES APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE INCENDIE

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Pâquerette Thériault à l'effet que la Municipalité adoptera un règlement portant sur la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité, pour le remplacement des appareils respiratoires du Service incendie. Le montant total de la réserve financière sera de 20 250 \$ et s'échelonnera sur une période de 3 années (2017 à 2019).

16.11.282

FERMERTURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du samedi 24 décembre 2016 au dimanche 8 janvier 2017.

INCENDIE

16.11.282

RAPPORT MENSUEL DU MOIS D'OCTOBRE 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois d'octobre 2016.

16.11.283

DÉMISSION DE DEUX POMPIERS

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte la démission de messieurs Gervais Côté et Emmanuel Perreault à titre de pompiers volontaires pour la Municipalité.

16.11.284

DÉCLASSEMENT D'UN OFFICIER

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Perreault, officier au sein de la brigade incendie de Saint-Épiphanie, a demandé au capitaine d'être déclassé au rang de pompier, en raison d'un manque de temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et

résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte de déclasser monsieur Alexandre Perreault au rang de simple pompier.

AFFAIRES NOUVELLES

16.11.285

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour l'année 2017.

16.11.286

OCTROI DU CONTRAT DES PLAQUES DE RUES

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de fabrication des nouvelles plaques de rues de la Municipalité à la compagnie Signalisation Lévis, pour un montant forfaitaire de 3 590,05 \$, plus les taxes applicables.

16.11.287

DON POUR LE CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE ET D'INTERVENTION DE CRISE DU BAS SAINT-LAURENT

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault que la Municipalité participe au tirage annuel du Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent, par l'achat d'un billet au coût de 100 \$.

Messieurs les conseillers Hervé Dubé et Vallier Côté votent contre.

Mesdames les conseillères Pâquerette Thériault, Céline D'Auteuil, Nathalie Pelletier et monsieur le conseiller Sébastien Dubé votent pour.

Proposition adoptée.

16.11.288

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h.

16.11.289

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Hervé Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 05.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier